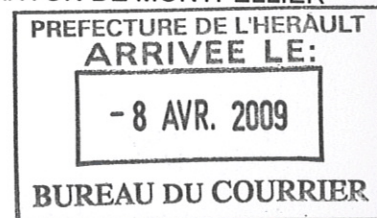




Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Date de la convocation : 31 mars 2009

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER



N° 12

L'an deux mille neuf et le six du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme ANTOINE-SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS :
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER
Mme BOULANGÉ en faveur de M. PLANCHERON

CONVENTION de GESTION avec l'OFFICE de TOURISME et des FESTIVITES-Modification

Rapporteur : Monsieur CAPRON

Par délibération en date du 2 février 2009, le Conseil municipal avait adopté une convention de gestion avec l'Office de Tourisme et des Festivités de JUVIGNAC. Pour des raisons de meilleure répartition, il est proposé au conseil de modifier l'article 6 de la convention sus-désignée comme suit :

ARTICLE 6 :CONDITIONS PARTICULIERES

Les locaux, repris à l'article 1, seront mis gratuitement à la disposition de l'O.T.F.J.

L'O.T.F.J assurera pour la Commune :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique du tourisme au plan local et des programmes locaux de développement touristique, notamment dans l'élaboration des produits touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation des fêtes et de manifestations artistiques
- La commercialisation des prestations des services touristiques

L'O.T.F.J assurera, en outre, pour la commune les manifestations suivantes :

- Les expositions et vernissages qui se déroulent hors de l'Hôtel de ville
- Les concerts de Radio-France
- Les spectacles de danse
- La Journée des associations
- Les fêtes traditionnelles de Juvignac (Nuit du Jazz)
- Le marché de Noël
- La fête votive
- Le Salon du modélisme
- Le salon de l'art de vivre
- L'organisation de toute manifestation tendant à contribuer à l'animation de Juvignac
- De façon générale toutes actions contribuant à la réalisation de son objet social.

- Les services techniques communaux seront mis à la disposition gratuite de l' O.T.F.J, sur demande, pour les manifestations reprises ci-dessus.

L'initiative, la programmation, la communication sont du ressort exclusif de la commune. La négociation des cachets, contrats, rémunérations, l'organisation matérielle sont du ressort de l'O.T.F.J.
Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la commune ne soit ni recherchée ni inquiétée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur CAPRON à la majorité (six contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



The image shows a circular official stamp of the Municipality of Naurouze, Hérault. The stamp contains the text "MAIRIE DE NAUROUZE (Hérault)". A handwritten signature in black ink is written over the stamp, appearing to read "M. Capron".

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 8/04/2009
et publication
le 8/04/2009